



MISSION REGIONALE d'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

Pôle autorité environnemental,
en appui de la mission
régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-
France

Affaire suivie par :
Thomas TINTILLIER
Tél : 03 22 82 90 38

Courriel : ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de la mission régionale
d'autorité environnementale Hauts-de-France

à

Communauté d'Agglomération Valenciennes
Métropole
2 place de l'Hôpital général
59305 Valenciennes
planification@valenciennes-metropole.fr

affaire suivie par : Lise De Baere
ldebaere@valenciennes-metropole.fr

Lille, le 26/01/26

Objet : **Déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLUi pour le projet de deux centrales photovoltaïques au sol à Crespin (59)**
Avis de l'autorité environnementale n° 2025-8941 et 2025-8942
N° d'enregistrement Novae : n° 010955/A PP

Monsieur,

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet, par saisine du 19 décembre 2025.

Ce projet a déjà fait l'objet de l'avis n° MRAE 2025-8941 et 2025-8942 du 19 août 2025¹ mis en ligne sur le site internet de la MRAe dans le cadre des procédures de permis de construire des deux centrales photovoltaïques au sol.

Il ressort de l'examen du dossier et des éléments fournis que la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUi a été réalisée sur la base d'une synthèse de l'étude d'impact déjà présentée, mais non modifiée.

L'étude d'impact et le projet n'étant pas modifiés, l'avis initial de la MRAe est maintenu et vous pouvez le joindre au dossier d'enquête publique.

À cette fin, il pourra être utilement rappelé au pétitionnaire que l'avis de la MRAe du 19 août 2025 doit faire l'objet d'une réponse écrite par le maître d'ouvrage (article L.122-1 du Code de l'environnement) et sera pris en considération dans la décision d'octroi ou de refus d'autorisation du projet.

1 https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/8941_8942_avisae_centralesolaire_crespin.pdf

Mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France

44 rue de Tournai - CS 40259 - F 59019 LILLE CEDEX

Tél. +33 320134848 – site internet <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/>

La présente information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France et devra être jointe au dossier d'enquête publique avec l'avis initial.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,



Philippe Gratadour

Copies : Préfecture du département du Nord
DREAL Hauts-de-France